Saint-Médard-sur-Ille	8 juillet 2026
Délibération 2026-54	

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502966-20260708-202654-DE

SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE

MAIRIE
35250 Saint-Médard-Sur-Ille
✆ 02.99.55.23.53
@: mairie@smdsi.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 03/07/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 8 juillet à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Noël BOURNONVILLE, Josiane DETOC, Gildas BOUREL, Gérard PASEK, Isabelle RENOUARD, Karine GUIBAUDET, Magalie DUFOUR, Michel FORGEOT, Pierre GAUTIER DE LAHAUT, Marie-France HUNAULT, Anne-Sophie LAINNEME, Vincent LE FERRAND, Tristan LE HEGARAT, Isabelle JARJAILLE.

Absents : Laurie CHADEAU a donné pouvoir à Marie-France HUNAULT

Secrétaire : Madame Magalie DUFOUR

2026-54 CONVENTION ALSH SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ

Dans le cadre des périodes de fermeture du centre de loisirs de la commune ou de l'impossibilité d'accueillir des enfants médardais notamment du fait de leur scolarisation en dehors du territoire, les centres de loisirs de communes voisines peuvent être amenés à prendre en charge ces enfants.

Un projet de convention encadrant cet accueil a été transmis à la commune. Elle prévoit une participation de 18 € par journée de présence et par enfant, et 9 € par demi-journée., à compter du 1er septembre 2026.

Le conseil municipal est invité à se positionner sur cette convention et autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Le Maire
BOURNONVILLE

MAIRIE DE SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE ★ 35 ★

Le Secrétaire de séance